



Société. Une étude dénombre plusieurs milliers d'établissements scolaires concernés en France

Les communes face au passé de l'amiante

L'AFFAIRE avait grand bruit, début décembre. Une enquête de France Télévisions pour le magazine Vert de Rage avait démontré une pollution manifeste due à la présence d'amiante « au-dessus du niveau d'alerte » dans l'école Le Chat perché, à [La Haye-du-Puits](#). Une dizaine de prélèvements avaient été effectués fin novembre dans les bâtiments où sont scolarisés 224 élèves. Tous, sans exception, attestaient de la présence de fibres d'amiante : sur le mur d'une classe, près des radiateurs, sur le sol, au-dessus d'une armoire, sur la table d'un écolier et sous un préau. Certaines analyses démontraient des taux nettement supérieurs au seuil limite.

Plainte déposée à [La Haye](#) pour mise en danger délibérée d'autrui

En urgence, la mairie avait condamné immédiatement l'accès au préfabriqué. Les parents d'élèves, mobilisés sur le sujet depuis des années, estiment que toutes les réponses n'ont pas été apportées et reprochent à la mairie son inaction. Cette dernière s'en défend. Ces dernières semaines, une plainte (avec constitution de partie civile) pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui a été déposée à l'encontre de [l'Éducation nationale](#) et la municipalité de [La Haye](#). Une enquête préliminaire est ouverte.

Une situation de tension alors que, partout sur le territoire, les communes sont amenées à faire face au passé de l'amiante. Le mois dernier, le magazine Vert de Rage s'est essayé à une cartographie sur le territoire. Sur les 15 804 écoles pour lesquelles les équipes de Vert de Rage ont obtenu une information, on apprend que 5505, soit plus d'un tiers, présentent des traces d'amiante. À l'inverse, on sait que 4 771 écoles n'en contiennent pas.

La balle renvoyée aux communes

Pour les autres, on dispose d'informations concernant les diagnostics réalisés, mais pas de leurs conclusions. En [Normandie](#), 32 % des écoles seraient concernées par la

présence d'amiante. L'enjeu est de taille, alors que la saison des travaux dans les écoles débute.

Le ministère ne dispose donc pas de recensement ni de chiffres consolidés et actualisés sur le sujet. Il renvoie la balle aux communes, en insistant sur le fait qu'il leur appartient de repérer, traiter et suivre la présence d'amiante dans les écoles.

Depuis 2005, tous les bâtiments construits avant 1997 doivent réaliser un dossier technique amiante (DTA), établi après un repérage effectué par un expert. Il est toujours possible de trouver de l'amiante derrière les murs, dans les faux plafonds, le long des tuyauteries ou dans la colle des dalles de sols. Calfeutré, il n'est pas dangereux pour la santé, mais toutes les précautions doivent être dès que de menus travaux doivent être effectués.

À Cherbourg, les 63 écoles maternelles et élémentaires ont un DTA, état des lieux de l'amiante visible. Selon l'enquête de Verts de Rage, une vingtaine d'établissements de la commune nouvelle abriteraient des matériaux amiantés. « C'est un sujet sur lequel nous sommes parfois interpellés, commente Dominique Hébert, maire adjoint de Cherbourg en charge de l'éducation. Tous les DTA sont consultables. Il y a un besoin de transparence. Un travail est réalisé en lien avec l'Adeva, et des diagnostics sont réalisés avant chaque chantier de rénovation des écoles. »

Le DTA contient la liste des matériaux amiantés : la date, la nature des fibres d'amiante, leur localisation et les résultats des évaluations de l'état de conservation des matériaux, les mesures d'empoussièrement et, le cas échéant, l'historique des travaux de retrait ou de confinement réalisés.

Ju.M.



L'école Le Chat perché de La Haye-du-Puits avait été pointée par une enquête de France Télévisions pour le magazine Vert de Rage, qui avait démontré une pollution manifeste due à la

